

Le jeu et les cartes : (2me article)

Autor(en): **P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 40

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183890>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» recrutement et de l'inspection sanitaire et par
» moins de facilité pour les dispenses. »

Or, à moins de tordre les textes ou de jouer sur les mots, il m'est impossible de ne pas trouver malheureuse la loi du 1^{er} juillet, qui libère d'un trait de plume quelques milliers de soldats aptes au service.

Le triomphe d'une nécessité économique sur des principes chers à tout un peuple, ne peut avoir pour résultat qu'un affaiblissement du sentiment patriotique.

Non que j'en voie la preuve dans le fait que ceux que visait la loi ont opté en masse pour la taxe. Loin de là. La Confédération leur tendait de la main droite une escarcelle vide et de la gauche un fusil. Ils ont choisi l'escarcelle et fait ainsi l'acte de patriotisme qu'attendaient d'eux nos législateurs fédéraux.

Mais à ces derniers le devoir de faire respecter la Constitution par les citoyens, et d'empêcher que nul ne considère les bases de nos institutions libérales comme de simples phrases à effet.

Thermes de Lessus, 28 septembre 1876.

L. C.

Le jeu et les cartes.

(2^{me} ARTICLE)

A notre époque, on n'est plus réduit à jouer avec un carreau de verre. Grâce à nos magnifiques institutions, à notre philanthropie, à nos merveilleuses découvertes, nous avons perfectionné tout cela et nous avons inventé les jeux de Bourse. Il ne rentre pas dans notre plan de décrire ce genre de divertissement sur lequel d'ailleurs nos lecteurs ne sont pas sans avoir quelques notions, mais nous voulons faire remarquer en passant que si l'on traque les grecs, si on pousse de grands cris contre les maisons de jeux, si on punit les gens qui tiennent les tripots, si on entasse décrets sur ordonnances, lois sur règlements contre le jeu et les cartes, par contre on trouve tout naturel qu'un Robert Macaire quelconque vous escamote non votre montre, mais votre argent, non avec des cartes biseautées, mais avec les actions de la grande Société internationale des mines de beurre de cacao ou avec les obligations du chemin de fer d'Ecublens-Dessus à Fouillaupot-Dessous ! Ce qui même est fort récréatif pour les gens amateurs d'une douce gaité, c'est que les susdits gouvernements, si roides à l'endroit des établissements de Baden, de Frascati, en France, en Suisse, en Allemagne, en Amérique, etc..., s'empressent partout d'élever... avec la monnaie de leurs contribuables, bien entendu !... de ces petits temples sur le fronton desquels on pourrait inscrire, suivant le conseil d'un homme d'esprit : « Aux innocents les mains vides. »

Mais revenons aux cartes, bien que nous n'en soyons pas fort loin. N'a-t-on pas une profonde admiration pour les chevaliers de la *prime*, du *report*, de *fin courant*, comme jadis on considérait mes-

sieurs les manieurs de la dame de pique ? Lisez Mme de Sévigné, les mémoires de St-Simon, du marquis de Sourches et vous serez édifiés sur les chevaliers de Grammont, sur les Dangeau, les Langlié que Louis XIV, l'inventeur de la révocation de l'édit de Nantes, admit à sa table. Le jeu triomphe, le présent est hideux, l'avenir est menaçant. Ça ne fait rien. On joue avec rage, sans bornes, sans pudeur. Ici une marquise perd en une nuit 500,000 francs (cinquante mille pistoles !), ailleurs c'est la princesse d'Harcourt qui vole ouvertement ; là c'est le duc d'Antin, qui avoue avoir gagné aux cartes sept cent mille livres ; plus loin, nous voyons M. de Richelieu vendre cinq cent mille livres sa charge de chevalier d'honneur de Mme la Dauphine, pour payer ses dettes de jeu et c'est le susdit Dangeau qui la lui achète avec ses gains au riversi et à l'ombre ; puis, voici M. de Turenne qui, au siège de Turin, perd en une soirée, quinze chevaux de selle et pour compléter cet édifiant tableau, voici ce que dit dans ses mémoires le père de Mme de Maintenon : « Mon fils Constant perdit vingt fois plus qu'il n'avait vaillant, de sorte que, se trouvant sans ressource, il abjura sa religion. » Voilà les turpitudes qui commencent ! Doit-on s'étonner de cette note de St-Simon :

« Au sortir du dîner ordinaire, c'est-à-dire vingt-six heures après la mort de Monsieur, Mgr le duc de Bourgogne demanda au duc de Montfort, s'il voulait jouer au brelan. « Au brelan, » s'écria Montfort dans un étonnement extrême ; « vous n'y songez pas ? Monsieur est encore chaud. » — « Par donnez-moi, » reprit le prince, « j'y songe fort bien ; mais le roi ne veut point qu'on s'ennuie à Marly ; il m'a ordonné de faire jouer tout le monde — et d'en donner moi-même l'exemple. » De sorte qu'ils se mirent à faire un brelan et que le salon fut bientôt rempli de tables de jeu. »

Quel joli monde !

P.

Curieux détails sur la foire de Beaucaire.

La foire de Beaucaire est un véritable événement pour cette ville et la contrée ; elle prime toutes les autres fêtes locales. Son passé est des plus riches et doit paraître des plus honorables à notre siècle, qui estime et admire surtout le succès positif et financier. Les conditions du négoce et les voies commerciales ayant subi des modifications inévitables dans la succession des temps, la prospérité dont jouissait ce grand marché ne pouvait que décliner ; mais, en l'état des transactions actuelles, devenues presque instantanées, grâce aux chemins de fer et à l'électricité, n'est-il pas merveilleux que cette foire du moyen âge subsiste encore et n'ait pas fait plonger dans l'oubli avec les institutions ses contemporaines ?

Sa vitalité se renouvelle et s'affirme chaque année : en dépit des prédictions pessimistes, c'est un phénix qui renaît, tous les douze mois, de sa cendre, aux rayons du soleil de juillet.

Voici comment on en raconte l'origine :

En juillet 1174 il y eut cour plénière à Beaucaire tenue par la fleur de la chevalerie de ce temps-là ; les rois d'Angleterre et d'Aragon devaient s'y trouver, mais n'y vinrent pas. Quant aux gentilhommes du Midi, ils s'y trouvaient en très grand nombre, entre autre les de Flottes, les Sabran, etc.